



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

<b>Délibération</b>
<b>N° 24.054.1</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 27</b>
<b>Votants ..... 32</b>
<b>Pour ..... 32</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention .... 0</b>

<b>PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE LE CHICHOULET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE</b>
<b>VOTE</b>

*Date de la convocation : 03/04/2024*

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 9 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Jean-Philippe JUAN.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 9 avril 2024**

---

**Budget primitif 2024 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le  
Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne - Vote**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-36, L1612-20, L1612-1, L1612-2 et L2311-1 à L2343-2 ;

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 23.139.2 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 fixant les tarifs des redevances de la plaisance de l'année 2024 ;

**Vu** la délibération n° 24.024.1 du Conseil communautaire du 14 mars 2024, prenant acte du débat et approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 ;

**Vu** la délibération n° 24.053.1 du Conseil communautaire du 9 avril 2024 actant la reprise de provision, prévue par la délibération n° 2013.10.13 du Conseil communautaire du 30 octobre 2013 et la délibération n° 2011.04.12 du Conseil communautaire du 20 avril 2011, pour un montant de 35 000,00 € ;

**Considérant** que les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'exploitation et de la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des sections ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section d'exploitation	675 249,11	675 249,11
Section d'investissement	180 696,95	180 696,95
<b>Total du budget</b>	<b>855 946,06</b>	<b>855 946,06</b>

**II. CONFIRME** que les crédits sont votés par chapitre, pour la section d'exploitation et pour la section investissement.

**III. AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP Juan', written over a faint circular stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20240409-DEL IB\_24\_05

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20240409-DELIB\_24\_05